

Marie Ducrettet
Service Environnement
Unité police de l'eau et des milieux aquatiques

Grenoble, le 20 mai 2025

**COURRIER ENVOYÉ UNIQUEMENT PAR VOIE
DÉMATÉRIALISÉE**

**La préfète
à
Monsieur le maire de Villard-Bonnot
Madame la maire de Laval-en-
Belledonne**

Destinataire in fine

Objet : Ouverture d'une consultation du public relative à une demande d'autorisation
environnementale

Communes : Villard-Bonnot, Laval-en-Belledonne

Pétitionnaire : SHFB

Projet/Travaux : Renouvellement d'autorisation environnementale, avec augmentation de puissance

Procédure(s) administrative(s) : Autorisation environnementale (L.181-1 du Code de l'environnement),

Renouvellement d'une autorisation environnementale (R.181-49 du Code de l'environnement)

Législations visées : Autorisation loi sur l'eau (L.214-3 du Code de l'environnement),

Rubrique(s) au titre de la loi sur l'Eau : 3.1.5.0, 3.1.1.0, 3.1.2.0, 1.2.1.0

Réf : IOTA n° 38-2024-0100282970

PJ : un avis d'ouverture d'une enquête publique
un certificat d'affichage

Un dossier d'autorisation environnementale, au titre du code de l'environnement, comportant un volet eau en vue de réaliser des travaux d'augmentation de puissance de l'aménagement hydroélectrique de Frédet-Bergès, sur les communes de Villard-Bonnot et Laval-en-Belledonne, a été déposé par SHFB, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère.

Je vous adresse, sous ce pli, copie de l'avis d'ouverture de consultation du public du 10 juin au 10 septembre 2025, en application des articles L.181-10 et suivants et R.181-36 et suivants du code de l'environnement.

Je vous demande de l'afficher quinze jours au moins avant l'ouverture de celle-ci sur **les panneaux d'informations municipales et tout autre support que vous jugerez opportun** (soit le 26 mai au plus tard), et pendant toute sa durée. Le respect de cet affichage est essentiel pour garantir le bon déroulement de la procédure.

Le certificat d'affichage de l'observation de cette formalité sera à me renvoyer, à l'issue du délai d'affichage ci-dessus prescrit.

Pendant toute la durée de la consultation :

- Vous accueillerez la commissaire enquêtrice et mettrez à sa disposition un lieu pour recevoir le public aux jours et heures indiqués dans l'avis.
- Pour la mairie de Villard-Bonnot uniquement : vous scannerez les observations du public reçues par voie postale et les enverrez à la commissaire enquêtrice (mfbacuvier@wanadoo.fr).

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur et par subdélégation,
Le chef de l'unité police de l'eau
et des milieux aquatiques



Pierre ROUSSEL

Destinataires :

urbanisme@villard-bonnot.fr
mairie@laval-en-belledonne.fr

Copie transmise pour information à :

- Madame la commissaire enquêtrice :
mfbacuvier@wanadoo.fr